



SOMMAIRE

Abonnement parasitaire
petits ruminants:
premières tendances

P2

Bulletin épidémiologique:
principales causes
d'avortements bactériennes

P3

En bref: vigilance sanitaire
en Province de Hainaut /
FCO / Parages des OCC

P4

Agenda des perceptions
des cotisations

P4

GARANTIR LA SANTÉ DES TROUPEAUX EN AMÉLIORANT LEUR TRAÇABILITÉ

Par la voix de son Secrétaire Général, la Fédération Nationale de Commerce de Bétail (FNCB) s'est épanchée récemment sur la stigmatisation vécue par le secteur, suite à la perte de statut indemne d'IBR touchant une quinzaine de troupeaux. L'ARSIA regrette elle aussi cette situation, eu égard au professionnalisme reconnu et aux mesures de sécurité sanitaire prises au quotidien par le négociant concerné.

Mais il ne faut pas se voiler la face, nos systèmes de traçabilité et de santé animale restent confrontés à des brèches dans l'enregistrement des mouvements bovins, trop importantes que pour être négligées. Les données souvent incomplètes ou imprécises et leur communication partielle ou trop tardive n'améliore en rien le suivi des contacts entre bovins.

Le porte-parole de la FNCB pointe à nouveau du doigt les instances officielles, associations et autres intervenants qui n'ont cessé de tourmenter son secteur par des contraintes administratives accrues, malmenant ce maillon essentiel du marché sur pied. Faut-il le rappeler, toutes les contraintes dénoncées sont pourtant inscrites dans

des législations déjà anciennes, dont un certain nombre d'obligations liées au commerce et au transport sont souvent, elles aussi, ... malmenées par les différents opérateurs concernés.

En pratique, les outils de dématérialisation et les développements liés au transfert des « passeports digitalisés » sont presque terminés. Certains outils existants ont été améliorés, comme le « Mobile Cerise Bovin ». D'autres, telle l'application « Beef Move » en phase de test, seront bientôt disponibles pour tous les opérateurs concernés.

Notre ASBL voudrait soi-disant imposer la dématérialisation du passeport bovin par tous les moyens. Il est pourtant évident, à l'heure où la lutte IBR prend un nouveau tournant, que la gestion d'une maladie aussi contagieuse ne peut s'appuyer sur la seule impression d'un document « papier ». Le statut IBR imprimé sur le passeport n'a de valeur qu'au moment de son édition; il peut rapidement se modifier au rythme des contacts ultérieurs entre animaux... précisément lors du transport de lots d'origines différentes. Il est donc indispensable qu'il puisse être contrôlé de façon quasi instantanée, sur base d'une communication électronique, facilitée par de nouvelles technologies.

Des outils facilitent déjà la gestion des statuts depuis ces 5 dernières années. Des moyens encore plus simples sont actuellement testés. Les éleveurs connectés au portail CERISE représentent 85 % de la population

concernée et des notifications enregistrées, grâce notamment aux smartphones et à l'application « Cerise Mobile ». Aujourd'hui, nos collègues néerlandophones de la DGZ adhèrent au concept et à court terme vont la proposer à leurs membres, ce qui en fera très

bientôt un projet de portée nationale.

Si la FNCB rappelle que la lutte contre l'IBR est un défi de filière, nous ne prétendons rien d'autre et prenons acte que les marchands sont d'accord de prendre leurs responsabilités et d'améliorer ce qui peut l'être.

Toutefois, rester en tribune pour regarder et commenter le match qui nous oppose à l'IBR n'est pas suffisant. Enfiler son maillot pour le mouiller sur le terrain en visant le même but sera bien plus constructif pour le gagner ensemble, au profit de la collectivité agricole

Ir J.-P. Dubois, Directeur de la Traçabilité

Les bénéfices de la dématérialisation

Connaître rapidement le
statut sanitaire instantané
d'un bovin

Pouvoir le comparer
immédiatement à celui
des autres animaux en
constituant un lot

Vérifier l'ensemble au
moment du transport

Transférer rapidement une
information validée vers
l'opérateur suivant

Rendre les contrôles à
l'entrée des marchés moins
fastidieux et plus rapides

Faciliter les échanges
commerciaux et
l'exportation de nos bovins

LOI EUROPÉENNE SUR LA SANTÉ ANIMALE EN VIGUEUR DEPUIS LE 21 AVRIL 2021

La Loi européenne sur la Santé Animale (LSA) fait partie d'un ensemble de mesures prises par l'Union Européenne, selon le principe « Mieux vaut prévenir que guérir ».

Ces mesures permettront en effet de renforcer les normes de santé et de sécurité dans l'ensemble du secteur agricole et de la chaîne alimentaire. Nos autorités veulent y saisir l'opportunité de moderniser ou d'adapter notre propre politique dans certains domaines. Ce travail sera réalisé au cours des prochains mois, en étroite collaboration, par les services du SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement et de l'AFSCA.

Globalement, cette nouvelle législation n'induit pas, dans l'immédiat, de grands changements pour la majorité des réglementations sanitaires actuelles (brucellose, leucose, tuberculose, Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), ...). **Par contre, il n'en va pas de même pour la lutte contre l'IBR pour**

laquelle des changements importants sont attendus, dont certains **avec effet immédiat**.

En effet, depuis ce 21 avril 2021,

- les anciens statuts I3/I4 sont fusionnés en un seul statut : le **statut « Indemne »**
- Au sein de ces troupeaux de statut « Indemne » :
 - la présence de bovins ayant été vaccinés est tolérée
 - la **vaccination est interdite**
- Des possibilités existent pour les détenteurs de troupeaux I3 qui souhaiteraient poursuivre la vaccination, moyennant la "rétrogradation" du statut du troupeau. Un courrier personnalisé sera envoyé aux troupeaux I3 avec le

détail de la procédure à suivre.

- Les modalités de maintien et d'acquisition du statut indemne ont été modifiées et sont désormais celles définies dans la législation européenne. Un courrier personnalisé sera envoyé à tous les troupeaux concernés et davantage d'informations sont disponibles sur le site de l'ARSIA.

Ces premiers changements fondamentaux liés à la LSA en annoncent une série d'autres, programmés sur l'année 2021.

A moyen terme, une refonte de la codification des statuts IBR dans Sanitel va être opérée et, comme annoncé précédemment, les troupeaux infectés devront progressivement et obligatoirement réformer leurs bovins infectés (gE+).

Petits ruminants

ABONNEMENT PARASITAIRE

PREMIÈRES TENDANCES APRÈS 1 AN

L'ARSIA propose à tout éleveur ovin et caprin cotisant à **ARSIA+** une formule économique de guidance, initiée en 2020. Résultats et tendances observés chez nos premiers abonnés.



OBSERVATIONS CHEZ LES CAPRINS

6 troupeaux caprins suivis de races Alpine / Saanen / Lorraine dont 5 lots de production (3/5 en BIO) et 1 lot de chèvres naines. Taille médiane des lots : 25 caprins, allant pour l'ensemble de 20 à 70 individus.

Le public « éleveurs » était exclusivement féminin, hautement sensibilisé aux bonnes pratiques de vermifugation, aux problèmes de résistance et aux méthodes « alternatives » tels le parcours forestier, le recours à la terre de diatomée ou encore les huiles essentielles.

Nous avons globalement observé **autant de profils parasitaires que de lots suivis**, soit une forte variabilité dans l'évolution des données récoltées.

Le **degré d'excrétion parasitaire** a cependant connu peu de variabilité **au sein même des troupeaux**, certainement lié au fait qu'il ne s'agissait jamais d'introduire des animaux de 1ère année, dans la mesure où les chevrettes ne sont pas mises au pâturage. Il s'agissait donc systématiquement de sujets adultes.

Un **effet cumulatif sur le niveau d'infestation parasitaire** a été observé en cours de saison. Dans une population caprine où les problèmes de strongles gastro-intestinaux restent véritablement le problème numéro 1, les niveaux d'excrétion de *Monezia* (tænia des petits ruminants) et de coccidies sont restés quant à eux faibles à modérés.

En termes de **diagnostic**, 1 troupeau sur 6 a été noté positif pour la douve du foie et du rumen. 3 sur 6 l'étaient aussi pour l'haemonchose, lié à *Haemonchus*, strongle gastrique bien connu chez les ovins et les caprins.

En termes d'**excrétion parasitaire**, les profils « OPG » (soit le comptage des Œufs Par Gramme de matières fécales) étaient hautement dépendants de la conduite du cheptel et des méthodes employées au cours de l'année par les chevriers pour prévenir voire traiter les parasitoses digestives, d'où leur diversité.

Parmi les **observations parallèles notées**, le score corporel et l'état du poil se sont révélés être d'intéressants marqueurs : de manière homogène et systématique, les chèvres impactées par le parasite étaient les animaux plus maigres et présentaient un poil terne et cassant.

Enfin, l'**efficacité de deux substances vermifuges** ont été évaluées, soit le fenbendazole et l'éprinomectine ; leur efficacité était fort différente d'un troupeau à l'autre, même s'il s'agissait de la même molécule... Aucune conclusion « générale » ne peut donc en être tirée quant à leur efficacité. Toutes les exploitations ne peuvent être logées à la même enseigne : la résistance des populations de parasites aux substances vermifuges est la résultante de très nombreux facteurs.

PARASITISME

Tout sur le parasitisme de nos ruminants et notre abonnement parasito ! Découvrez notre séance de présentation en ligne, sur le site de l'ARSIA :

<https://www.arsia.be/nos-services-a-lelevage/abonnement-au-suivi-parasitaire/>

“ Comme pour tous les parasites, l'utilisation répétée de traitements peut conduire à l'apparition de résistances. C'est particulièrement vrai chez les petits ruminants. Notre suivi intègre cette problématique. ”



OBSERVATIONS CHEZ LES OVINS

13 lots de production suivis (2/13 en BIO et 1/13 mixte ovins-caprins), diversité raciale très importante. Taille médiane des lots : 102 moutons, allant de 20 à 200 individus.

Le public des « éleveurs » était majoritairement masculin, sensibilisé (un brin moins que nos éleveuses de chèvres... !) aux bonnes pratiques de vermifugation et aux approches alternatives de gestion : pâturage mixte associant ovins et bovins, rotation de parcelles et pâturage séparé entre les agnelles/antennaises beaucoup plus sensibles aux parasites et les animaux adultes.

À l'instar des tendances « caprines », nous avons globalement observé **autant de profils parasitaires que de lots abonnés**, diversité certainement liée à la stratégie d'élevage, la gestion du pâturage ainsi qu'à la sensibilité raciale et à un effet d'âge. Pour ces mêmes raisons, et contrairement aux caprins, le **degré d'excrétion parasitaire** présentait une variabilité intra-troupeau extrême. Pour l'ensemble des élevages ovins, il en ressort un intérêt pertinent d'assurer

tout au long de l'année une évaluation chiffrée de l'excrétion des strongles gastro-intestinaux, des cestodes (*Moniezia*) et des coccidies.

En termes de **diagnostic**, 3 troupeaux sur 13 ont été notés positifs pour la douve du foie et du rumen. 2 sur 13 l'étaient aussi pour l'haemonchose.

Parmi les **observations parallèles**, de manière homogène et systématique, les moutons impactés par des parasites étaient les animaux les plus maigres. Observation édifiante par contre, le score lié à la propreté de l'arrière-train ne l'était en aucun cas à l'état parasitaire : la **diarrhée n'est pas toujours et exclusivement signe de parasitose digestive !**

L'**efficacité de trois substances vermifuges** ont été évaluées, soit l'albendazole, la moxidectine et le closantel ; leur degré d'efficacité variait très fort d'un troupeau à l'autre, même s'il s'agissait de la même molécule... Il est donc exclu d'en tirer conclusion ou recommandation, cela restant un élément « élevage dépendant ».

RETOUR DE NOS ÉLEVEUSES ET ÉLEVEURS

« L'ABONNEMENT PARASITO DE L'ARSIA M'A PERMIS DE ... »

- traiter de manière ciblée et individualisée sur base des résultats combinés à mes observations,
- mettre en évidence la présence de douves sur mes prairies,
- valider l'efficacité de mes méthodes alternatives dont la rotation de parcelles,
- remettre en question l'efficacité de mon vermifuge,
- réduire les frais de vermifuge et la perte d'animaux,
- m'inciter à prélever régulièrement mon troupeau »

CONTRE LES STRONGLES GASTRO-INTESTINAUX, DOMINANTE PATHOLOGIQUE EN ÉLEVAGES OVIN ET CAPRIN

Avec l'aide et le conseil de votre vétérinaire, soyez attentifs à...

- l'alimentation de vos animaux
- la présence d'autres pathogènes digestifs
- votre stratégie d'utilisation du végétal (rotation de parcelles, pâturage mixte, mise à disposition de plantes riches en tanins, ...)
- vos conduites de troupeau et pratiques d'allotement (densité à l'herbe, pâturage des jeunes, ...)
- l'introduction de nouveaux animaux

SAISON 2021 : inscrivez-vous !

Matériel, analyses complètes, visite d'encadrement, fiche synthétique des résultats : 150 € par lot (et pour tout lot suivant dans un même élevage : 80 €).

Accessible à tout éleveur cotisant **ARSIA+**

Contactez-nous !

- 083 23 05 15 (option 4)
- Email : admin.sante@arsia.be

BULLETIN ÉPIDÉMIOLOGIQUE



RÉSEAU WALLON D'ÉPIDÉMIOLOGIE DES AVORTEMENTS BOVINS

L'ARSIA recherche et étudie les principales bactéries responsables d'avortements bovins. Toutes ne sont pas encore connues et/ou aisément identifiables.

Sur chaque avorton, le « Protocole Avortement » réalise une culture sur le liquide de caillotte ou tout autre échantillon disponible. Là où la culture classique échoue, d'autres technologies telles que la biologie moléculaire sont utilisées (PCR, métagénomique bactérienne).

Le Protocole Avortement met tout en œuvre depuis 11 ans pour identifier la cause des avortements en analysant tout avorton déclaré ainsi que tout nouveau-né mort dans les 48 heures. Ce faisant nous maintenons, ensemble, une surveillance

optimale de la brucellose ! Pour ce faire, l'analyse de 4 000 avortons est nécessaire chaque année.

En déclarant vos avortements, vous nous aidez à assurer une vigilance collective et nous vous aidons, sans frais de ramassage et de laboratoire.

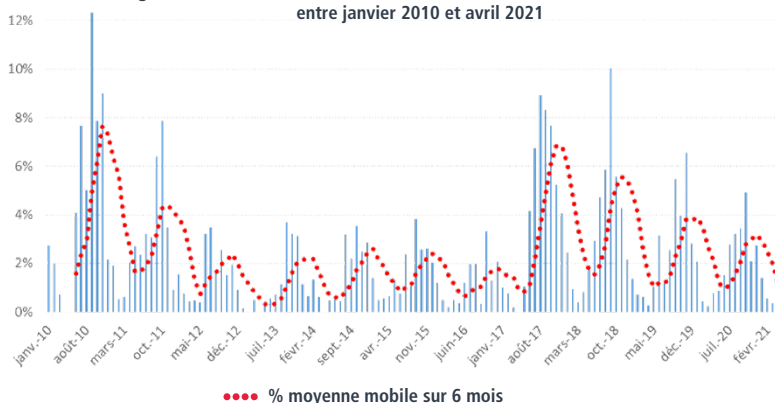
Quelles sont les principales causes bactériennes d'avortements ?

SALMONELLOSE

Responsable d'avortements parmi d'autres manifestations cliniques très diverses, *Salmonella Dublin* est la principale salmonelle mise en évidence lors d'avortements bovins, en Wallonie. Depuis 2010, sur près de 50 000 avortons analysés, elle est imputée dans 1,98 % des cas. D'une année à l'autre, sa responsabilité varie de manière importante, sans que la raison en soit entièrement expliquée. Saisonnière, la salmonellose augmente en été et en automne (cf. figure 1), quand la météo est chaude et humide.

La transmission de la salmonellose entre troupeaux est généralement le fait de l'achat de bovins porteurs « asymptomatiques », ne présentant aucun signe de la maladie. Prenez donc vos précautions lors de l'achat de bovins afin de limiter ce risque.

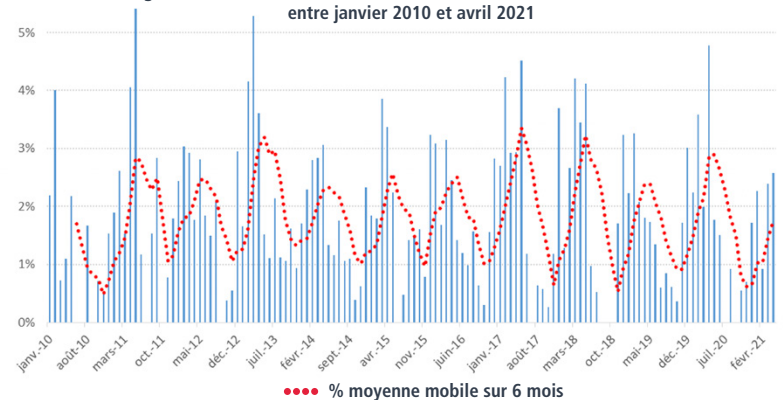
Figure 1 : Evolution mensuelle du taux d'avortements dus à la salmonellose, entre janvier 2010 et avril 2021



LISTÉRIOSE

Due à la bactérie *Listeria monocytogenes*, présente naturellement dans le sol et l'eau, la maladie atteint les bovins principalement après l'ingestion d'herbe, de fourrages mal conservés ou d'eau contaminée. Elle se manifeste sous différentes formes dont la forme génitale entraînant des avortements. Le taux moyen d'avortements à *Listeria* est de 2,02 % et stable. La maladie survient principalement en hiver et au printemps (cf. figure 2) en 2 pics, liés à l'alimentation à base d'ensilage. La bactérie étant présente dans l'environnement, il est impossible de l'éradiquer. Il est possible de réduire le risque de contamination en veillant au respect de bonnes pratiques lors de l'ensilage (pas de terre, au moins 50 % de matière sèche et présence d'air réduite).

Figure 2 : Evolution mensuelle du taux d'avortements dus à la listériose, entre janvier 2010 et avril 2021



FIÈVRE Q

La fièvre Q est due à une bactérie très résistante dans le milieu extérieur, *Coxiella burnetii*. Les principaux signes cliniques de la maladie sont les métrites, l'infertilité et les avortements dont elle est une cause majeure avec 5,73 % d'avortons infectés depuis que l'ARSIA en réalise le diagnostic.

Beaucoup d'animaux infectés ne présentent aucun symptôme mais peuvent malgré tout excréter la bactérie dans leurs selles et urines, le mucus vaginal et le lait. Son mode principal de transmission repose sur l'inhalation de poussières contaminées. Comme toutes les maladies présentées dans cet article, la fièvre Q est une maladie transmissible à l'homme ; certaines personnes sont plus sensibles telles que les femmes enceintes, les enfants en bas âge, les personnes âgées ou cardiaques.

EHRLICHIOSE BOVINE

Cette maladie est due à *Anaplasma phagocytophilum*, transmise presque exclusivement via les tiques, sévit donc entre le printemps et l'automne. Les signes cliniques sont une hyperthermie importante avec des signes respiratoires et des avortements, d'où son autre nom de « fièvre des pâturages ».

Diagnosticé efficacement depuis 2014, d'avril à novembre, elle est mise en évidence sur 4,31 % des cas, ce qui fait d'elle une des principales causes d'avortements au pâturage. Selon le climat plus ou moins propice aux tiques, le taux d'avortements varie de manière importante, avec 2 pics observables en juin et en septembre.

LEPTOSPIROSE

Même si nous ne développerons pas ici cette maladie, ne pas la citer serait une erreur ; la leptospirose est également une maladie abortive bien connue. La leptospirose est également une maladie abortive bien connue. Cependant, son diagnostic reste complexe et elle semble relativement peu prévalente au regard des études que nous avons réalisées précédemment. Actuellement, la leptospirose n'est recherchée qu'en cas de lésions suspectes sur les fœtus et est fort probablement sous-diagnostiquée. La Wallonie a connu un épisode épidémique lors de l'été 2014. La bactérie, principalement identifiée en été, reste donc sous haute surveillance à l'ARSIA.

CITONS AUSSI...

Les résultats obtenus par la technique de la métagénomique bactérienne nous ont amené à ajouter *Ureaplasma diversum* au panel d'analyses, lorsque le troupeau subit une série d'avortements non élucidés. Depuis février 2021, *Ureaplasma* a été identifiée pour 7 % des 121 premiers échantillons analysés. Il semble donc que la maladie ait une prévalence importante sur cette population bien déterminée et nous allons en continuer l'étude.

D'autres bactéries isolées en Wallonie sont responsables d'avortements, non développés dans cet article car moins fréquents. Il s'agit de *Campylobacter fetus spp.*, *Bacillus licheniformis*, *Yersinia pseudotuberculosis* et *Aeromonas hydrophila*.

POUR CONCLURE

Un nombre important de causes d'avortements d'origine bactérienne existe et nous mettons tout en œuvre pour les surveiller et vous aider à y faire face. Lors d'avortements bovins, prenez vos précautions, contactez votre vétérinaire et envoyez l'avorton et autres prélèvements nécessaires à l'ARSIA, car de nombreuses maladies peuvent entraîner de lourdes pertes économiques. N'oublions pas pour certaines maladies leur risque de transmission à l'homme, d'où l'importance que nous portons également à leur diagnostic.

En bref

VIGILANCE SANITAIRE EN PROVINCE DE HAINAUT

UN PROJET DÉDIÉ AUX ÉLEVEURS HENNUYERS!

En 2021, la Province de Hainaut s'est inscrite, une fois de plus, dans un projet de vigilance sanitaire. Elle propose aux éleveurs qui le souhaitent l'évaluation de la circulation de 3 maladies au choix dans leur cheptel via la recherche en anticorps.

EN PRATIQUE

- 3 maladies au choix de l'éleveur.
- Plus de 300 kits disponibles pour les éleveurs hennuyers (BE5xxxxxxx-0101)
- 20 prises de sang maximum par troupeau
- Les échantillons doivent parvenir à l'ARSIA avant le 1^{er} novembre 2021
- Gratuité pour les éleveurs cotisants **ARSIA*** (3,34 € HTVA/analyse pour les non cotisants).

Afin d'éviter les erreurs de facturation, il est vivement recommandé d'utiliser la demande d'analyse spécifique. De même, dans le cas où l'éleveur profite d'un maintien ou d'un bilan IBR, il est conseillé de prélever 2 tubes pour chaque animal et de remplir la demande d'analyse spécifique.

Intéressé.e ?

Contactez l'ARSIA - Administration de la santé : 083 23 05 15 option 6

FCO : ARRÊT DE LA VIGILANCE ACCRUE

Depuis 2008, suite à l'épizootie liée au virus de sérotype 8, l'AFSCA organise une vigilance accrue pour la fièvre catarrhale ovine (FCO) ; tous les ruminants importés depuis les zones à risque où circulent d'autres sérotypes de la FCO qu'en Belgique sont testés afin de déterminer s'ils sont ou non infectés.

Cette vigilance accrue a diminué ces dernières années :

- En 2019, notre pays a de nouveau été infecté par un virus de sérotype 8 en provenance de France. Depuis lors, une vingtaine de contaminations ont été détectées dans des exploitations bovines. Contrairement à la période 2006-2010, l'éradication du virus de notre territoire n'est plus un objectif.
- En outre, le statut de la FCO a été déclassé à la fin du mois d'avril en vertu de la nouvelle Loi européenne sur la Santé Animale. Depuis, les États membres ne sont plus obligés de lutter contre cette maladie mais peuvent décider eux-mêmes de le faire et de quelle manière.

Les règles au niveau des échanges intracommunautaires ont été adaptées ; l'Agence a décidé, en concertation avec le Ministre Clarinval, de mettre fin à la surveillance accrue à ce niveau. À partir du 1^{er} juin prochain, il ne sera plus obligatoire de tester les animaux importés d'une zone à risque pour la FCO.

Si l'arrêt de la vigilance accrue supprime un maillon de la surveillance pour la FCO, les autres éléments de cette surveillance – **l'envoi d'échantillons en cas de problèmes cliniques, le protocole d'avortement et le dépistage en hiver** – **sont maintenus et gagnent en importance** ! Par ailleurs, les analyses prévues dans le cadre de l'exportation de ruminants vers d'autres États membres de l'UE sont maintenues.

VOS MOUTONS ET CHÈVRES ONT BESOIN D'UN PARAGE ? FACILITEZ-VOUS LA TÂCHE, LOUEZ LE MATÉRIEL ADÉQUAT À L'ARSIA!

Cage de retournement latéral	Cage de retournement à basculement arrière	Sécateur électrique
		
50€ HTVA / jour (*)	50€ HTVA / jour (*)	20€ HTVA / jour

Vous souhaitez procéder à la location d'un de ces outils ?

Contactez-nous par téléphone au 083 23 05 15 (option 4) ou complétez le formulaire de demande de location en ligne. Nos services vous recontacteront dans les meilleurs délais pour établir et vous faire parvenir le contrat de location.

(*) Si vous n'êtes pas en mesure de prendre le matériel en location depuis notre site de Ciney, nous vous proposons d'assurer son acheminement et son retour vers/depuis votre exploitation. (Supplément de 35€ HTVA par trajet).

AGENDA 2021 DES PERCEPTIONS DES COTISATIONS

Le Fonds sanitaire soutient les mesures sanitaires et initiatives pour prévenir et lutter contre certaines maladies avec impact économique sur le secteur agricole, la santé et le bien-être des animaux de production. Il contribue ainsi :

- à la perte des animaux en cas d'abattage sur ordre,
- aux coûts des visites vétérinaires obligatoires, de prélèvements et d'analyses,
- aux frais des programmes de recherche.

L'adaptation de l'agenda des perceptions se fera en avançant celles des secteurs Ovins, Caprins et Cervidés et des Volailles, pour que l'ensemble des périodes soit réparti sur l'année.



Dates d'envoi des factures :

- Secteur « Ovins-Caprins-Cervidés » : 1^{er} juin 2021
- Secteur « Volailles » : 3 septembre 2021
- Secteur « Bovins » : 27 octobre 2021
- Secteur « Porcs » : 23 novembre 2021

Informations complémentaires

- Sur le site du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : <https://www.health.belgium.be/fr/animaux-et-vegetaux/animaux/sante-animale/fondsbudgetaires-animaux>
- Via le Call Center du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : 02/ 524 90 95 (joignable tous les jours ouvrables de 8 à 13h)